



Madame, Monsieur,

Concerne : **ACP ECB II ; BCE 0850130863**

Montants des futurs appels trimestriels de provisions de charges et de fonds de réserve.

Vous trouverez ci-joint les montants des futurs appels trimestriels de provisions de charges et de fonds de réserve pour votre (vos) lot(s). Le montant de provisions de charges a été calculé sur base du nouveau budget annuel voté lors de la dernière Assemblée Générale.

Ces montants sont appelés par la copropriété au début de chaque trimestre, le 1er jour, et ce, durant tout l'exercice jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et l'adoption d'un nouveau budget.

Le délai de paiement des appels de fonds est de 30 jours.

Nous vous invitons à utiliser systématiquement les références et la communication structurée renseignées dans le document joint.

Pour votre facilité, nous vous conseillons de demander à votre banque de créer un **ordre permanent trimestriel**.

Les copropriétaires ayant un solde créditeur suite à leur décompte annuel peuvent évidemment déduire ce solde de leur premier versement ou demander à la copropriété de leur rembourser en communiquant le numéro de compte en banque sur lequel ils souhaitent que ce montant soit versé.

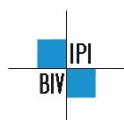
En tant que copropriétaire ayant confié la gestion de sa copropriété à la société A4i, vous avez la possibilité d'accéder, via vos identifiant et mot de passe personnalisés, aux documents principaux de votre copropriété ainsi qu'à votre compte personnel via le site www.A4i.be.

Nous vous invitons à vérifier dans cet espace vos données personnelles et principalement les adresses courrier et courriel reprises dans les registres de la copropriété. Ces données sont les seules valables et il vous appartient de nous transmettre de manière officielle tout changement.

Nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Comptant sur votre bonne collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

A4i srl - syndic



A4i srl

✉ av. Bourgmestre E. Demunter, 23 b00/1 - 1090 Bruxelles
☎ 02/460.11.35 – www.A4i.be - Email A4i@A4i.be

Ass. professionnelle : AXA Belgium s.a. n°730.390.160

- Administration de biens immobiliers -





A4i SRL
AVENUE DU BOURGMESTRE ETIENNE DEMUNTER, 23 B00/1
1090 BRUXELLES
TÉL. +3224601135
a4i@a4i.be
Num. IPI : 105252
Référence document : 2025-B000186

DOCUMENT D'APPELS DE FONDS

FAIT LE : 27/03/2025
IMMEUBLE : 0501 - ACP ECB II (0850130863)
AVENUE DE L'EXPOSITION 448
1090 BRUXELLES
PÉRIODE EXERCICE : du 01/10/2024 au 30/09/2025

LOTS	TYPE	QUOT. GÉN.
App.K.7	APPARTEMENT	100,00
P62	EMPLACEMENT DE PARKING	4,00



N° LOTS	NATURES DES OPÉRATIONS	MONTANTS	QUOTITÉS	QUOTE-PART
APPEL DE PROVISIONS DE CHARGES TRIMESTRIELLES (04/2025)				
App.K.7	0001 - QUOTITÉS (10000) - QUOTITES GENERALES	94 835,00	100,00 / 10 000,00	948,35
	0003 - QUOTITÉS SPÉCIALES (2400) - QUOTITES MOZ...	1 487,50	100,00 / 2 400,00	61,98
P62	0001 - QUOTITÉS (10000) - QUOTITES GENERALES	94 835,00	4,00 / 10 000,00	37,94
	Total de l'appel			1 048,27
APPEL DE FONDS DE RÉSERVE GÉNÉRALE (04/2025)				
App.K.7	0001 - QUOTITÉS (10000) - QUOTITES GENERALES	20 000,00	100,00 / 10 000,00	200,00
P62	0001 - QUOTITÉS (10000) - QUOTITES GENERALES	20 000,00	4,00 / 10 000,00	8,00
	Total de l'appel			208,00

Fonds de roul.	Provisions travaux	Fonds spéciaux	Charges locatives	Charges déductibles	T.V.A. déductible	TOTAL
						1 256,27

DATE	POSITION DE VOTRE COMPTE	MONTANT
-	TOTAL DU DÉCOMPTE CI-DESSUS	-1 256,27
-	SOLDE À PAYER	1 256,27

Payable avant le 01/05/2025

VCS. : +++902/2003/55792+++

TOTAL : 1 256,27 €